

**COMPTE-RENDU DE LA CONSULTATION ECRITE
DU COMITE DE SUIVI DU FEADER
LANCEE LE 12 juin 2017**

Une consultation écrite des membres du Comité de Suivi a été lancée le 12 juin 2017 sur le projet le Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO) 2016 avec date limite de réponse le 29 juin 2017, l'absence de réponse dans le délai indiqué valant avis favorable.

Le Conseil départemental du Doubs a fait une remarque en ce qui concerne le chapitre 1 a) (Informations clés sur la mise en œuvre du PDR). Il s'agit d'une erreur matérielle relevée dans le texte relatif à l'opération 6.4B (Unité de méthanisation rurale) qui n'était pas pertinent pour ce dispositif.. Cette erreur a été corrigée avant envoi à la Commission.

Le projet de RAMO a été complété avec les données de l'année 2016 et transmis à la Commission européenne le 30 juin 2017. Celle-ci a fait part de ses observations le 29 août 2017.

Une nouvelle version rectifiée et enrichie des dernières données mises à disposition par l'Observatoire du Développement Rural (ODR) de l'Institut National de la Recherche Agronomique a été transmise à la Commission européenne le 3 octobre 2017 et celle-ci a accepté le Rapport Annuel de Mise en Œuvre 2016 du Programme de Développement Rural de Franche-Comté le 11 octobre 2017.

Ce rapport définitif et ses annexes sont accessibles sur le site <http://www.europe-en-franche-comte.eu> lien Extranet puis Espace gestionnaire - CR Comités de Suivi - Année 2017 - Consultation écrite du CS FEADER du 12 juin 2017.

Le résumé citoyen est publié en une du site et inséré dans la partie accessible au grand public dans Documents-utiles/Programmes-2014-2020/PDR-FEADER.

La Présidente du Conseil Régional
de Bourgogne-Franche-Comté



Marie-Cécile DUFAY

Pour la Préfète de Bourgogne-Franche-Comté
et par délégation,
le Directeur Régional de l'Alimentation, de
l'Agriculture et de la Forêt,



Le Directeur Régional Adjoint
de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt

Bruno DEROUAND

